Graduate Research School université de BORDEAUX

Sciences Po Bordeaux

Ecole doctorale 545 Sociétés, Politique, Santé Publique

Charte des représentants des doctorants élus au Conseil de l'EDSP2
Missions essentielles

La représentation des doctorants est composée de cinq binômes, chacun comprenant un membre titulaire et son suppléant.
Les représentants sont élus par les doctorants inscrits à l'école doctorale, parmi ces mêmes doctorants.
Leur mandat est de deux ans, à compter du 1er janvier, et prend fin à la date de leur soutenance de thèse.
En cas de vacance d'un siège de titulaire, le suppléant correspondant devient titulaire pour la durée restante du mandat.
Lorsqu'un siège de titulaire devenu vacant ne peut plus être pourvu par son suppléant, il est procédé à un renouvellement partiel de la représentation doctorante.

- **Être un relais actif entre les doctorants (toutes spécialités de thèse confondues) et la direction de l'ED**, en faisant remonter les questions, propositions ou les préoccupations collectives des doctorants et en informant les doctorants des décisions et initiatives de l'ED.

- **Siéger avec voix consultative ou délibérative (selon les sujets) aux réunions du Conseil de l'ED** (trois à quatre réunions plénières par an) avec un temps de parole inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions plénières. Les sujets sont adressés à l'école doctorale dans un délai de quelques jours avant chaque réunion (et dans la mesure du possible, préalablement abordés en réunion du Bureau), afin de permettre, le cas échéant, la saisine préalable des services administratifs compétents pour une organisation optimale des échanges et garantir l'examen des points inscrits dans le temps imparti. Tout point supplémentaire peut être signalé jusqu'à la veille de la réunion du Conseil.

  Le suppléant participe aux réunions du Conseil uniquement en cas d'absence du titulaire. Il siège alors avec voix consultative ou délibérative, selon les sujets abordés.

- **Participer au Bureau élargi aux élus doctorants le 1er mercredi de chaque mois** de 11h à 12h (ou plus si besoin). Le Bureau (direction et gestionnaires de l'ED) assure le suivi régulier des activités de l'ED. Le Bureau élargi discute tous les sujets soumis par les doctorants élus et analyse les besoins des doctorants pour ajuster les dispositifs existants et faire évoluer les pratiques pédagogiques et administratives. Il examine tous les mois les demandes d'aide financière pour la participation aux congrès. Selon les besoins, le Bureau élargi peut également élaborer des enquêtes et évaluations et contribuer à la révision des documents officiels et procédures de l'ED (suivi annuel, admission, etc.). Les représentants doctorants participent à la remontée des besoins en formation que l'ED se charge de mettre en œuvre.

Le titulaire et le suppléant peuvent assister ensemble aux réunions du Bureau élargi.

- **Participer à l'organisation de la Journée annuelle de l'école doctorale** (JED) et, éventuellement, à d'autres manifestations de l'ED. Lors de la JED, les représentants participent à la sélection des contributions orales et affichées, à la constitution du programme et à l'identification des doctorants pour animer les sessions de communication. Ils peuvent également faire des propositions de conférenciers invités.

- De plus, deux doctorants parmi les cinq titulaires et leur suppléant au Conseil de l'ED assurent la représentation des doctorants au sein du Conseil du Collège des écoles doctorales. Les deux candidats se répartissent les fonctions de titulaire et de suppléant au sein de ce Conseil, indépendamment de leur fonction au Conseil de l'EDSP2, qui peut ainsi être inversée. Trois réunions sont organisées par an.

Missions optionnelles

- Les doctorants représentants au Conseil du Collège des écoles doctorales peuvent se porter candidat à la commission FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).
- Chaque année, un représentant de l'ED SP2 peut siéger en qualité de doctorant observateur au concours d'attribution des contrats doctoraux de l'ED (un seul doctorant observateur par concours) pendant les deux journées d'audition des candidats et les délibérations du jury, garant du bon déroulement et de l'éthique du concours. Le doctorant observateur fait une restitution de ses observations en réunion du Conseil de l'ED (à l'automne).

Confidentialité
Le représentant respecte la confidentialité des informations personnelles et des procédures individuelles, sauf accord explicite des personnes concernées.

Moyens
L'ED assure l'accès aux documents nécessaires à l'exercice du mandat, la mise à disposition d'une messagerie institutionnelle si souhaité, de listes de diffusion des doctorants (mails institutionnels), d'un espace dédié dans le bulletin mensuel de l'ED. Pour faciliter l'organisation de réunions d'échange avec les doctorants, l'ED peut réserver une salle de réunion.

Equivalence en heure de formation
Par les compétences transversales développées dans l'exercice du mandat de représentant des doctorants, notamment en communication, médiation et compréhension du fonctionnement institutionnel, une équivalence de 10 heures de formation est accordée pour tous les élus, plus 4 heures pour les élus au Conseil du Collège des écoles doctorales et 4h pour le rôle de doctorants observateurs au concours de l'ED.

N.B. : Le masculin est employé à titre générique pour alléger le texte.